

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 23 JUIN 2025

II

A la suite d'une première convocation, le comité syndical n'a pas pu siéger le onze juin deux mille vingt cinq du fait de l'absence de quorum.

SEANCE DU 11 JUIN 2025

PRESENTS

ACHERES	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
AIGREMONT	Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE
	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE
	Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
CHANTELOUP-LES-VIGNES	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
CHAPET	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
CHATOU	Véronique FABIEN-SOULE, DELEGUEE TITULAIRE
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
DAVRON	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE
	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE
	Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
ECQUEVILLY	Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE
FEUCHEROLLES	Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
	Laurent LESAGE, DELEGUE SUPPLEANT
MEDAN	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
MONTESSEN	Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE
MORAINVILLIERS	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
POISSY	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
	Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Daniel LEVEL, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE

<i>Nombre de communes</i>	40
<i>Nombre d'EPCI</i>	2
<i>QUORUM</i>	43
<i>Délégués présents</i>	28
<i>Pouvoirs</i>	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le douze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 23 JUIN 2025

PRESENTS

LE VESINET
MORAINVILLIERS
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAINT-NOM-LA-BRETECHE
VILLENNES-SUR-SEINE

Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Daniel LEVEL, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

ACHERES Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE
AIGREMONT Fatiha YAHIAOUI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE

CARRIERES-SOUS-POISSY Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE
CARRIERES-SUR-SEINE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
Amélie SOUCHET, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY Stéphane GIRAudeau, DELEGUE SUPPLEANT

CHANTELOUP-LES-VIGNES Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE

CHATOU Arménio SANTOS, DELEGUE TITULAIRE
CHAVENAY Franck PACQUET, DELEGUE SUPPLEANT
Bertrand DEGRAVE, DELEGUE SUPPLEANT

CRESPIERES Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE

CROISSY-SUR-SEINE Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE

ECQUEVILLY Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE
Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie MADELAINE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie TAINMONT, DELEGUEE TITULAIRE

EPONE

FEUCHEROLLES Alexia PENNAMEN, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
Florence GENOUILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ Gwendoline DESFORGES, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PORT-MARLY Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
Anne-Marie VAN DER HEIJDEN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

LES ALLUETS-LE-ROI Stéphanie MUNEAUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
LOUVECIENNES Véronique HOULLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-Dominique MASSERON, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL SUR MAULDRE Armelle VALLOT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Blandine HIMPE, DELEGUEE TITULAIRE
Karine GONCALVES, DELEGUEE TITULAIRE
Gabriella PANICCIA, DELEGUEE SUPPLEANTE
Nathalie CAHUZAC, DELEGUEE SUPPLEANTE

MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
MEDAN	Geneviève PINCON, DELEGUEE SUPPLEANTE
MONTESSEN	Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE Martine DURA, DELEGUEE SUPPLEANTE Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE
ORGEVAL	
POISSY	Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Karel KURZWEIL, DELEGUE SUPPLEANT
TRIEL-SUR-SEINE	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
VERNEUIL-SUR-SEINE	Rania SLIM, DELEGUEE TITULAIRE Anthony HERRY, DELEGUE SUPPLEANT Nadia BEN ALLA, DELEGUEE SUPPLEANTE Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE Sandrine LOEMBE, DELEGUEE SUPPLEANTE Apolline THOU梅ELIN, DELEGUEE TITULAIRE
VILLENNES-SUR-SEINE	
SIVOM MAISONS-MESNIL	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Claudette DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées

ACHERES, AIGREMONT, ANDRESY, CARRIERES-SOUS-POISSY, CARRIERES-SUR-SEINE, CHAMBOURCY, CHANTELLOUP-LES-VIGNES, CHAPET, CHATOU, CHAVENAY, CONFLANS-SAINTE-HONORINE, CRESPIERES, CROISSY-SUR-SEINE, DAVRON, ECQUEVILLY, EPONE, FEUCHEROLLES, HOUILLES, L'ETANG-LA-VILLE, LA CELLE-SAINT-CLOUD, LE PECQ, LE PORT-MARLY, LES ALLUETS-LE-ROI, LOUVECIENNES, MAREIL SUR MAULDRE, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, MAULE, MEDAN, MONTESSEN, ORGEVAL, POISSY, TRIEL-SUR-SEINE, VERNEUIL-SUR-SEINE, VERNOUILLET, SIVOM MAISONS-MESNIL,

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Gaëlle LEVEUGLE, Assistante au service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	40
Nombre d'EPCI	:	2
QUORUM	:	43
Délégués présents	:	6
<u>Pouvoirs</u>	:	0
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	5 pour le compte administratif 2024 6 pour les autres délibérations

REUNION DU 23 JUIN 2025

En préambule, **Le Président** souligne qu'il a signé tous les courriers destinés aux maires des communes dont les représentants ne viennent pas aux comités. Il annonce aux élus qu'il a contacté certains maires qui lui ont confirmé que le SIVOM intéresse peu, car il n'y a aucun enjeu politique et que seuls les élus impliqués sur ces sujets participent aux réunions. Il ajoute que, de plus, comme c'est bientôt la fin de la mandature, les maires lui ont signifié qu'ils liraient son courrier, mais que rien ne changera durant cette période. Il fait remarquer qu'il espère que les prochains nouveaux élus viendront siéger.

Il indique que la solution sera, il l'espère, une proposition de réunions en visio en plus du présentiel. Il ajoute que Monsieur LE BEULZE et les équipes travaillent sur le sujet qui devrait aboutir assez prochainement. Il souligne cependant que des délibérations, telles que le vote du budget ou encore le rapport d'orientation budgétaire, ne peuvent se faire qu'en présentiel. Il précise que la loi ne permet pas non plus de changer la notion de quorum.

Monsieur LE BEULZE annonce que le syndicat sera en capacité, probablement à la rentrée, de proposer la tenue des séances en mixte. Il ajoute que le règlement intérieur sera, pour cela, modifié.

Le Président le confirme de façon à ce que ce soit opérationnel pour le prochain mandat.

Par ailleurs, **Le Président** remercie Madame MILLEVILLE, directrice des services techniques d'UNILYS, et les équipes pour leur travail et la préparation du cahier des charges pour lancer l'appel d'offres de capture des animaux qui va permettre aux élus de délibérer. Il lui laisse la parole.

Madame MILLEVILLE annonce aux élus que le dossier de consultation pour le marché de capture des animaux est pratiquement finalisé. Elle précise qu'un petit groupe de travail en interne a été créé avec le service juridique, le chef d'équipe de la fourrière et elle-même. Elle explique que la réunion, qui a été organisée la veille de ce comité, avait pour objectif de présenter le projet et recueillir l'avis de personnes concernées et connaissant bien ce secteur. Elle précise que Le Président était présent, ainsi que, notamment, Madame CHERGUI, Madame LAZARD et Monsieur LE PICARD. Elle ajoute que cette réunion a permis de balayer un certain nombre de points qui sont proposés dans le cahier des charges en matière de prestations techniques, de délais d'intervention, de durée du marché ou encore de périmètre des prestations. Elle fait observer que ce qui est compliqué dans ce marché, c'est que 80 à 90% des prestations sont assez classiques, mais que les autres concernent la capture d'animaux sauvages, d'animaux de ferme, de NAC (nouveaux animaux de compagnie) qui ont des spécificités non classiques. Elle précise que l'ensemble de toutes les problématiques à intégrer dans ce marché a été étudié, en essayant de prévoir tous les cas possibles et imaginables, mais en restant vigilant à ne pas trop se restreindre afin que des réponses à ces spécificités puissent être données dans les offres. Elle ajoute que l'objectif est de transmettre ce cahier des charges aux élus pour validation dans une dizaine de jours. Elle demande aux élus un retour assez rapide pour pouvoir, dans la mesure du possible, lancer la consultation avant le démarrage de l'été et espérer notifier au mois de septembre.

Le Président précise que l'objectif est d'envoyer ce cahier des charges aux communes afin qu'elles réagissent rapidement.

Par ailleurs, il annonce aux élus que la commune d'Aubergenville a délibéré pour rejoindre le périmètre SIVOM de la fourrière automobile et animale et que la commune de Plaisir est intéressée, ce qui est envisageable puisque cette ville est en continuité géographique du territoire du SIVOM. Il fait observer que plus il y a de communes membres du SIVOM, plus on divise le montant des participations de fonctionnement de la fourrière, mais il ajoute qu'il faut rester vigilant sur le fait que faire entrer une commune n'augmente pas trop la nécessité d'effectifs humains de la fourrière. Il fait remarquer qu'en termes d'évolution de la fourrière, il conviendra sans doute de se pencher sur le sujet du petit terrain actuellement indisponible à côté de l'équipement, afin de préparer une extension du parking pour pouvoir accueillir les véhicules d'autres communes. Il précise que le syndicat a de l'autofinancement, généré par sa gestion habituelle, qui est utile pour pouvoir réagir en matière d'investissement et qu'il convient de gérer intelligemment la participation des communes.

Il informe également les élus que le versement du FCTVA de 180 k€ à la ville de Poissy relatif aux travaux de la nouvelle fourrière a été payé aujourd'hui. Il ajoute qu'il reste encore un petit montant à régulariser, mais que le service du Trésor Public le conteste. Il ajoute que la ville de Poissy et le

syndicat négocie. Il indique que ce montant (FCTVA) figurait dans les comptes, mais qu'il passe désormais dans la trésorerie, ce qui est une excellente nouvelle.

Madame ALBAR, représentant la commune de Villennes-sur-Seine, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2025

Une élue demande pourquoi l'approbation du dernier procès-verbal du comité du 14 avril ne figure pas à l'ordre du jour.

Madame CHEVALIER explique que les procès-verbaux sont donnés à rédiger à une société privée et que la personne en charge de cette rédaction est partie en vacances. Elle ajoute qu'ensuite, il y a des relectures en interne au SIVOM et qu'il y a parfois un décalage quand, en plus, les dates des comités sont trop rapprochées.

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025.

COMpte RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

DECISION N° 2025-07b

OBJET : Marché n°SIV22W - Contrat d'assistance technique et d'entretien des vignes de Saint-Germain-en-Laye - Le Pecq - Avenant 1 - Signature

Il a été décidé d'approuver la signature de l'avenant 1 intégrant un remboursement de frais de fonctionnement d'un montant de 1 054 € TTC avec la société HEDONIA.20 sise 12 rue Charles d'Orléans – Domaine de Marsinval – 78 540 VERNOUILLET.

A compter du 1^{er} mai 2025, la rémunération mensuelle du titulaire est portée à 1152,70 € TTC, et ce jusqu'à l'échéance maximale du marché fixée au 31 décembre 2026, soit une période de 20 mois.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget.

DECISION N° 2025-08

OBJET : Marché SIV25F- Réparation de la barrière véhicule de la fourrière suite à dégradation - Signature

Il a été décidé de confier la prestation à la société VERSPECTIVE, sise 7 avenue du Général DE GAULLE 91090 LISSES.

Montant : 6 501,90 euros HT, soit 7 802,28 euros TTC.

DECISION N° 2025-09

OBJET : Marché SIV25G – Acquisition module ACQUITY HA logiciel Fourrière - Signature

Il a été décidé d'accepter le devis de la société ACQUITY Software, 12 avenue Léon Harmel 92 160 ANTHONY, pour l'acquisition du module ACQUITY HA, de deux licences et des paramétrages.

Montant : 11 040 € HT, soit 13 248 € TTC.

DECISION N° 2025-10

OBJET : Marché SIV25H – Achat d'une autolaveuse pour la fourrière - Signature

Il a été décidé de confier la prestation d'achat d'une autolaveuse verticale V1 à la société HYGIENE CONSEIL sise 12 rue du Languedoc Parc d'activité des Béthunes 95310 SAINT OUEN L'AUMONE.

Montant d'achat : 4 200 euros HT, soit 5 040 euros TTC.

Le Président précise que, dans la décision n° 2025-08, l'assurance remboursera les frais concernant la réparation de la barrière abîmée par un véhicule.

Une élue, à propos de la décision n° 2025-10, demande ce qu'est une autolaveuse.

Le Président explique qu'une autolaveuse est un chariot avec double brosse, muni d'une réserve d'eau et une réserve de savon à l'avant ainsi qu'un système d'aspiration à l'arrière pour sécher le sol.

Sans questions, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

COMPTE DE GESTION 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye ayant transmis son compte de gestion 2024, il convient d'approuver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif 2024 du syndicat.

Il est proposé au comité de bien vouloir l'approuver.

Sans observations, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2024.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Président présente le rapport, qui est le suivant :

Le compte administratif de l'exercice 2024 est présenté dans le détail pour chaque section du SIVOM.

La présentation simplifiée présente d'abord la section de fonctionnement suivi de la section d'investissement. Elle précise d'abord les dépenses puis les recettes de chaque section. Les chapitres présentés de couleur bleue concernent les écritures budgétaires et en rouge les écritures d'ordres.

Les données chiffrées sont souvent arrondies au K€ supérieur, il est donc fréquent que l'addition des montants détaillés présente un écart avec les sommes arrondies notamment dans les tableaux.

I. Synthèse

1) Section de fonctionnement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	5 148 546,24 €	4 909 194,40 €	95,4%
Recettes		5 263 083,93 €	102,2%

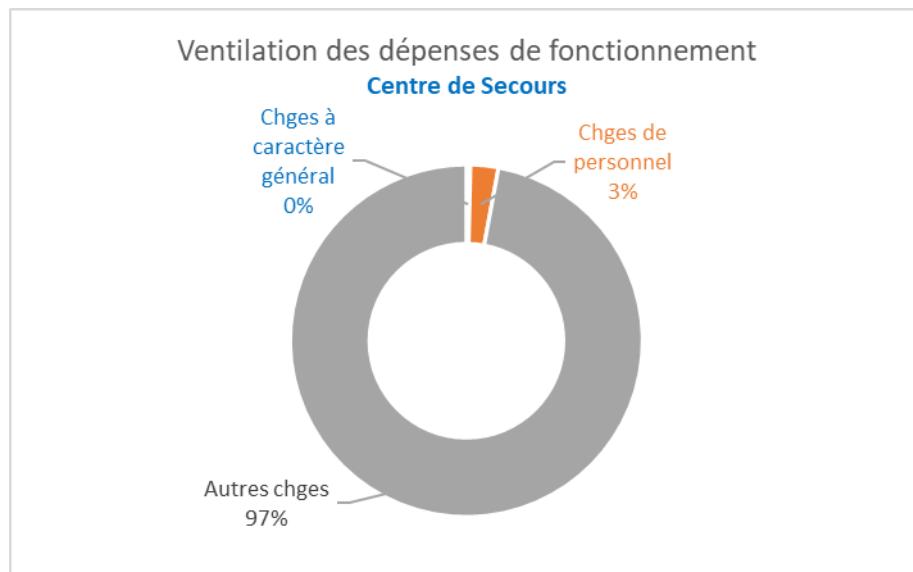
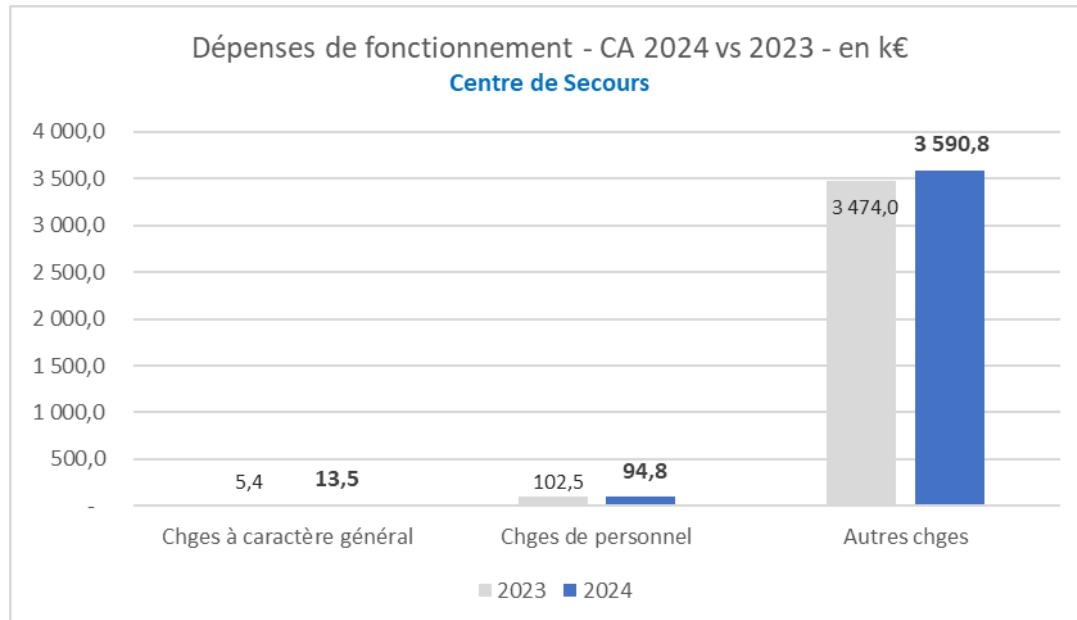
2) Section d'investissement

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	1 071 856,30 €	749 447,12 €	69,9%
Recettes		772 019,72 €	72,0%

II. Section Centre de Secours

1) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de (+3.3 %) vs 2023 pour atteindre 3 699 k€.



La section Centre de Secours est principalement composée des charges relatives à la contribution des communes au SDIS 78 pour un montant de 3 581 k€ imputés sur le chapitre 065. Le montant est fixé par le SDIS en fin d'année n-1 et communiqué par courrier au syndicat. La participation est indexée sur un indice INSEE fortement sensible à l'inflation.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SDIS 78	3 221 258 €	3 230 384 €	3 257 191 €	3 296 241 €	3 465 100 €	3 581 504 €
vs n-1	2,0%	0,3%	0,8%	1,2%	5,1%	3,4%

La section prend aussi à sa charge le 13^e mois des pompiers transférés du SIVOM au SDIS 78 pour un montant de 56 k€ imputé sur le chapitre 012 – charges de personnel.

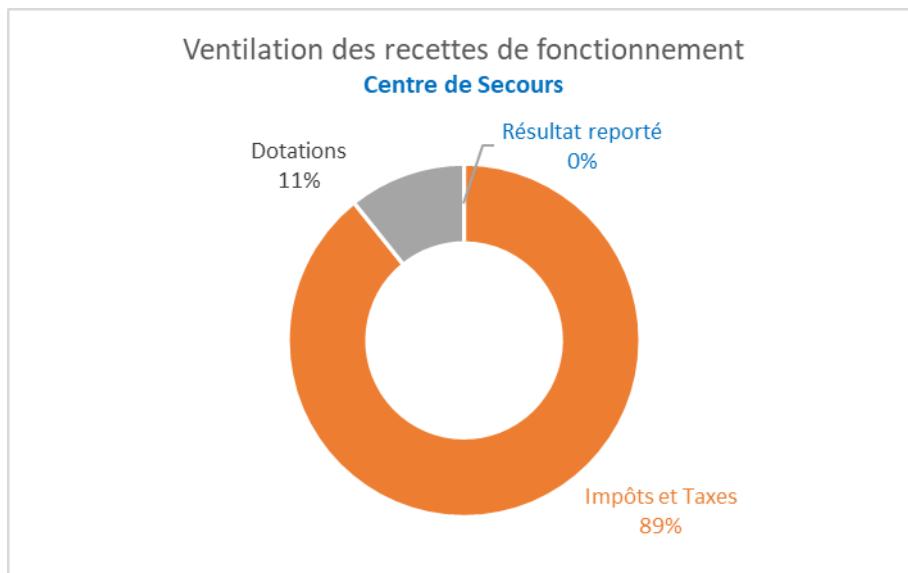
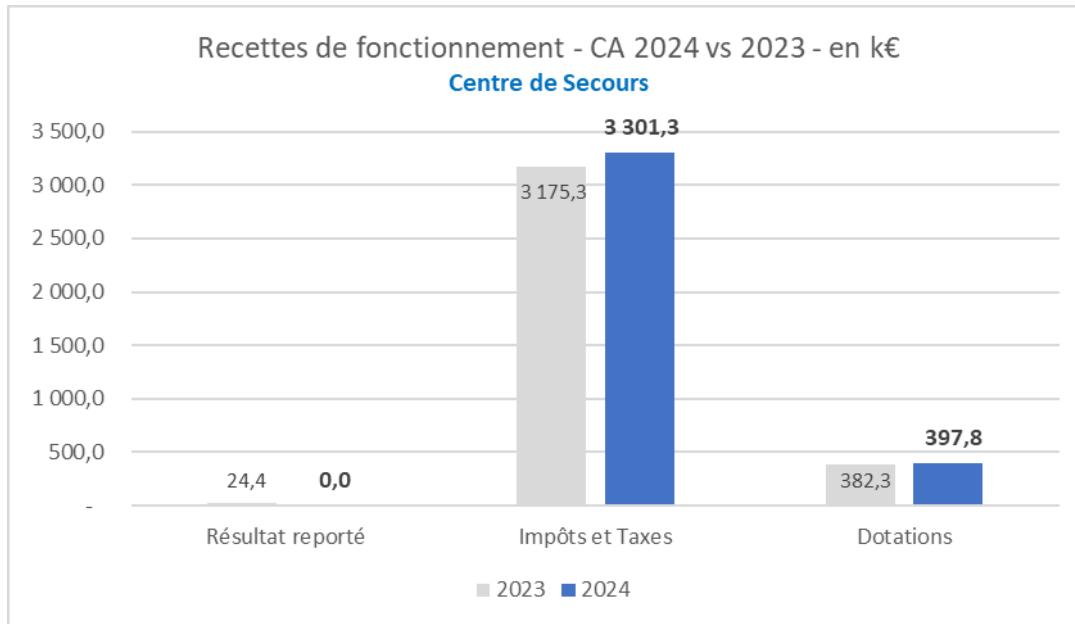
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
13ème mois	109 769 €	102 799 €	94 820 €	59 723 €	63 750 €	55 762 €
vs n-1	-0,3%	-6,3%	-7,8%	-37,0%	6,7%	-12,5%

Le reste de la facturation regroupe les indemnités des élus qui sont ventilées sur les différentes cartes du syndicat, et une quote-part des frais Unilys, principalement portés par la fourrière.

2) Recettes de Fonctionnement

Les recettes sont en hausse de (+3.3 %) vs 2023.

*La part par habitant est en hausse de (+3.9%) par rapport à 2023 à **39.69 €** afin de suivre l'augmentation des appels de participation du SDIS.*



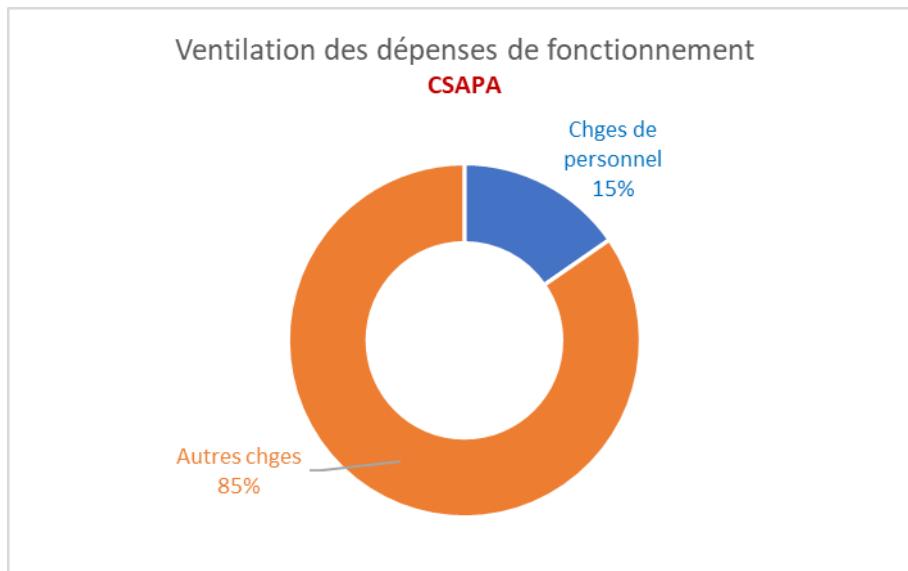
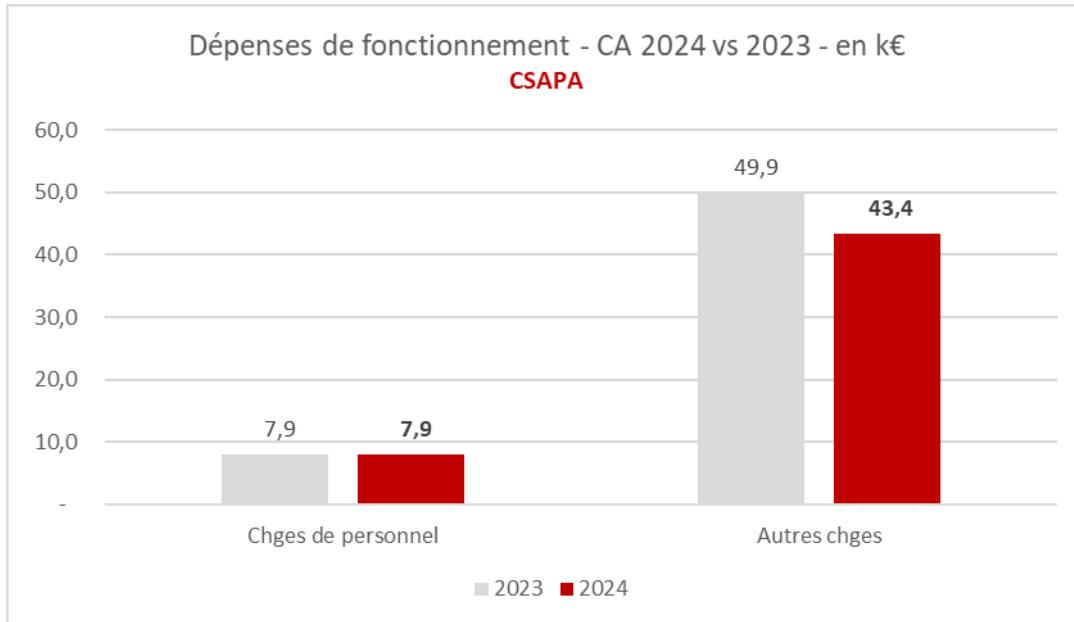
La participation des communes se répartit entre une part fiscalisée pour 3 301 k€, et une part budgétisée pour 398 k€.

La section termine à l'équilibre avec un excédent de 9.02 € pour 2024.

III. Section « CSAPA »

1) Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse (-11.3 %) vs 2023 pour atteindre 51.3 k€. L'an dernier, 5 trimestres avaient été comptabilisés sur l'année afin de rattraper un retard en 2022.



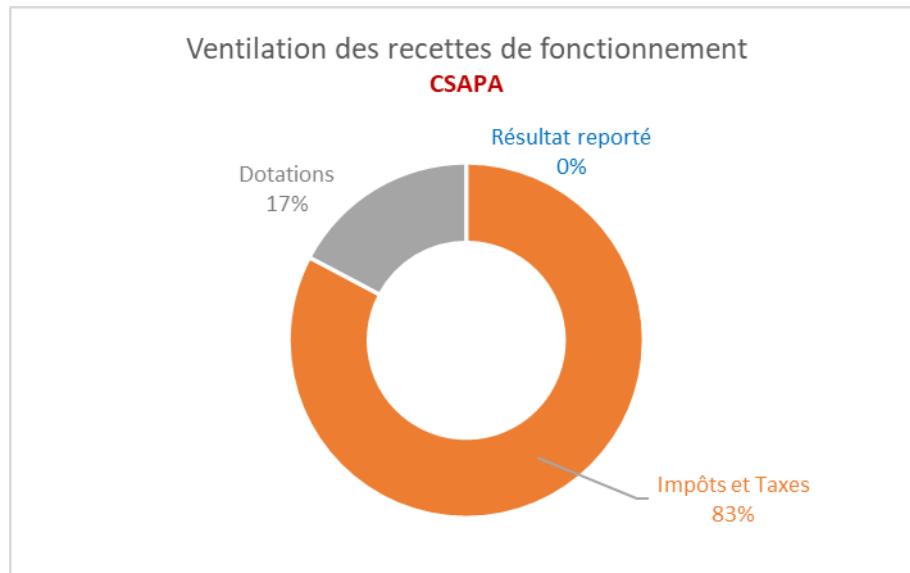
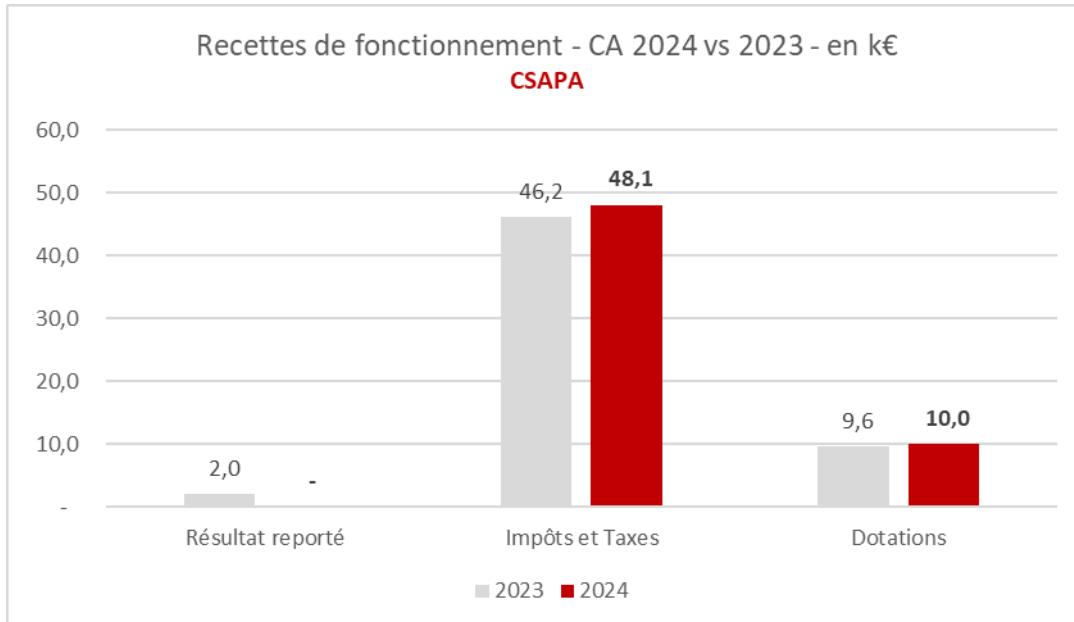
Le dernier trimestre de 2022 avait été imputé sur 2023 fautes de crédits disponibles.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rém Secrétaire	33 785 €	35 970 €	38 313 €	38 313 €	43 647 €	41 530 €
factures n-1					4 446 €	
<i>vs n-1</i>	1,7%	6,5%	6,5%	0,0%	13,9%	-4,9%

La section porte par ailleurs une quote-part des services ressources mutualisés pris en charge par le SI de la Piscine.

2) Recettes de Fonctionnement

La part par habitant est hausse par rapport à 2023 à **0,25 €** de +0,01 € afin d'anticiper les augmentations salariales continues constatées depuis 2019.



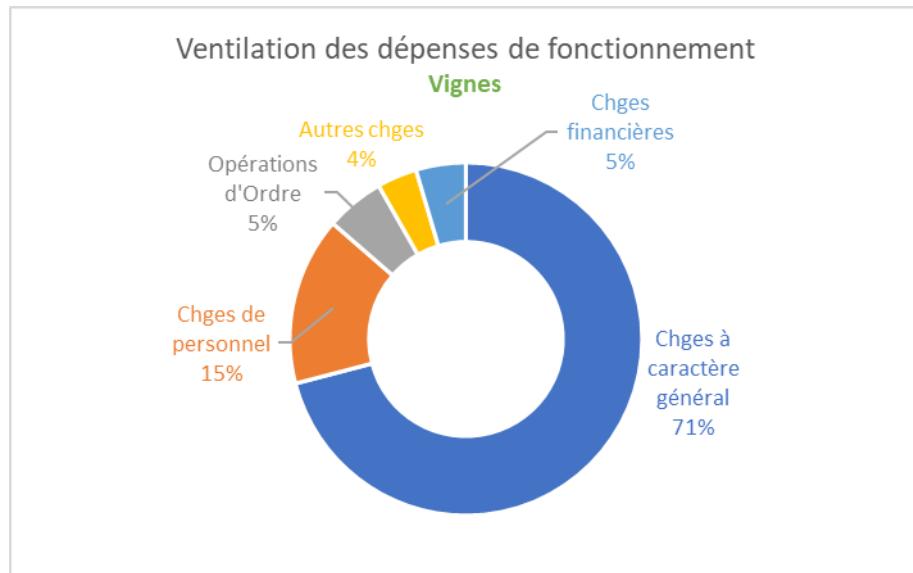
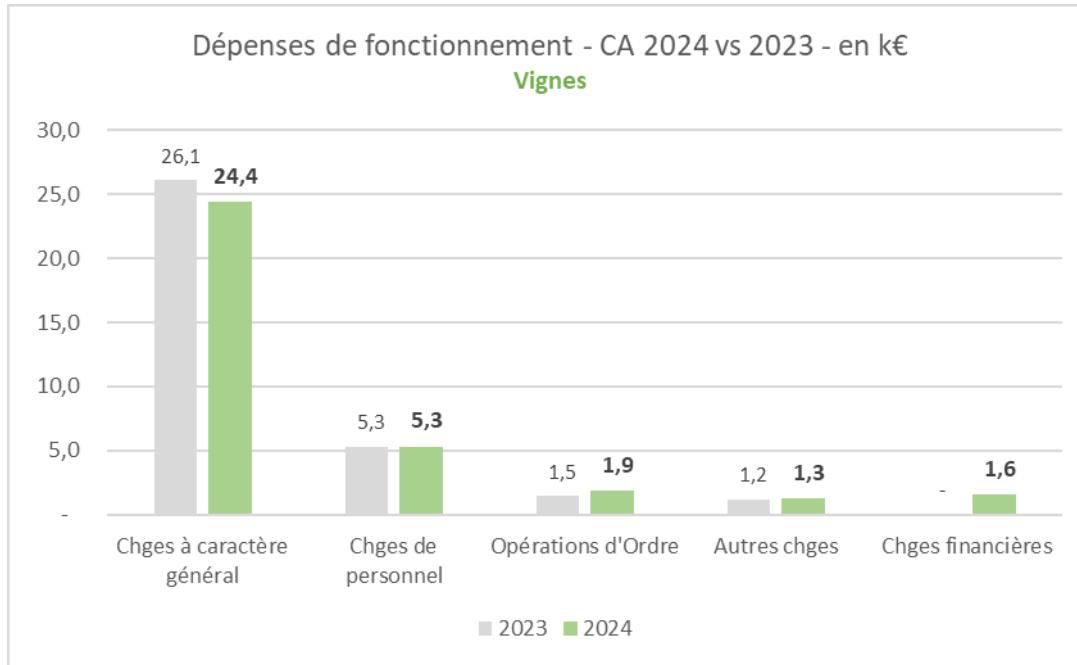
La participation des communes se répartit entre une part fiscalisée pour 48 k€, et une part budgétisée pour 10 k€.

L'année 2024 permet de dégager un léger excédent de +6.8 k€.

IV. Section Vignes

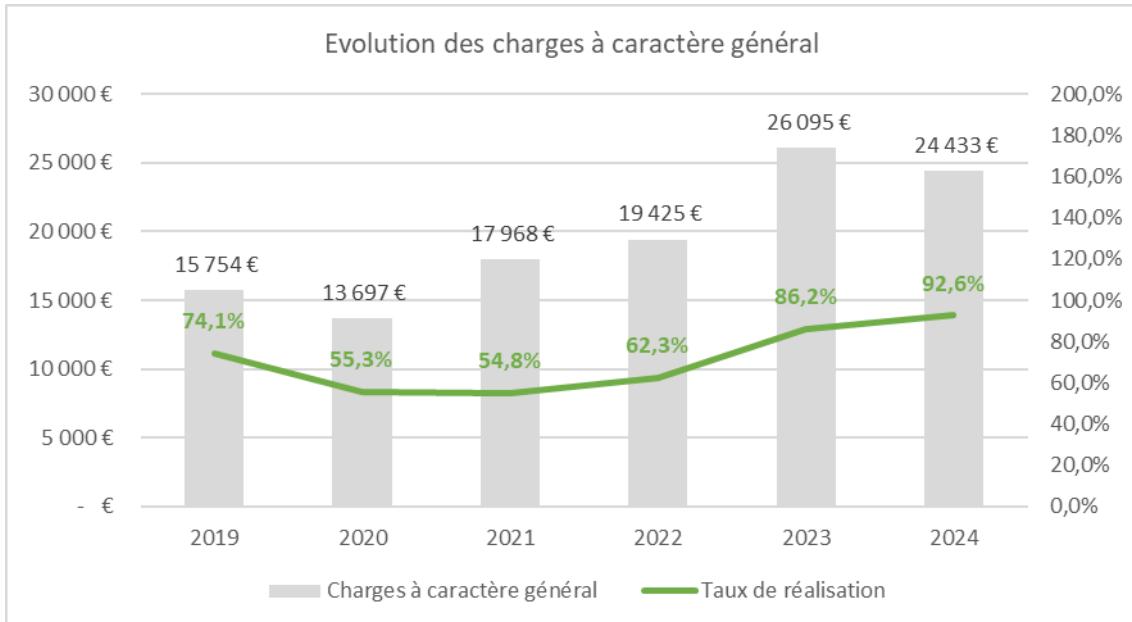
1) Dépenses de Fonctionnement

Les réalisations sont en hausse de (+1.2 %) vs 2023 pour atteindre 34 k€.



- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les niveaux de réalisations des charges à caractère général sont en baisse (-6.4 %) et se stabilisent après des années compliquées (crise sanitaire en 2020 et crise du mildiou en 2021).



Le principal poste de dépenses est le coût de l'AMO qui représente près de 64 % du total.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Honoraires AMO	8 951 €	8 800 €	12 000 €	12 000 €	14 300 €	15 750 €
<i>vs n-1</i>	53,0%	-1,7%	36,4%	0,0%	19,2%	10,1%

Les autres postes de dépenses concernent l'achat de désherbant, de petit matériel et fournitures pour l'entretien.

Une quote-part de (1.5 k€) des frais Unilys est allouée à cette section.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel**

Comme pour la section CSAPA, la section vignes porte une quote-part des services ressources mutualisés pris en charge par le SI de la Piscine pour 5.3 k€ (stable vs 2023).

- **Chapitre 065 – Autres charges**

La section vignes porte une quote-part des indemnités des élus portés par la section fourrière pour 1.3 k€.

- **Chapitre 066 – Charges financières**

Il s'agit du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque Postale pour le financement du réaménagement du chemin d'accès aux vignes pour (1.6 k€).

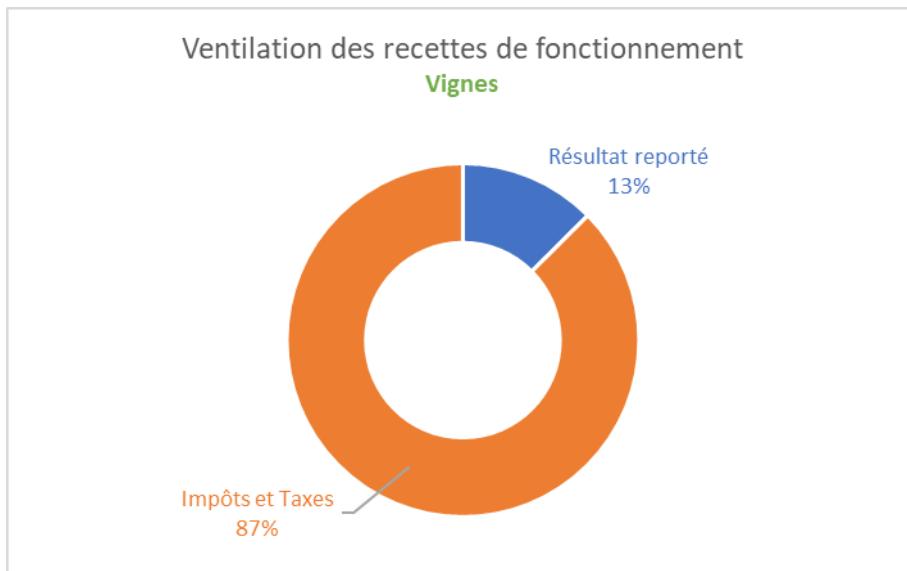
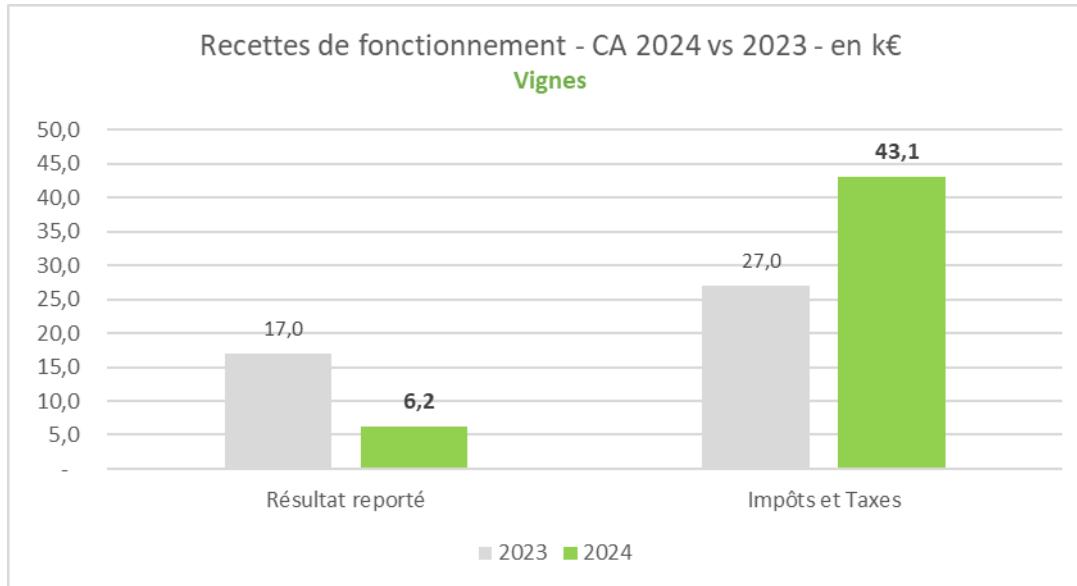
- **Opérations d'ordre**

Il s'agit des amortissements pour 1.9 k€.

2) Recettes de Fonctionnement

Le budget de cette section est réparti à parts égales entre les deux communes membres : Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq. Les cotisations pour l'exercice 2024 s'élèvent à 21 650 € par commune membre, en forte augmentation par rapport à 2023.

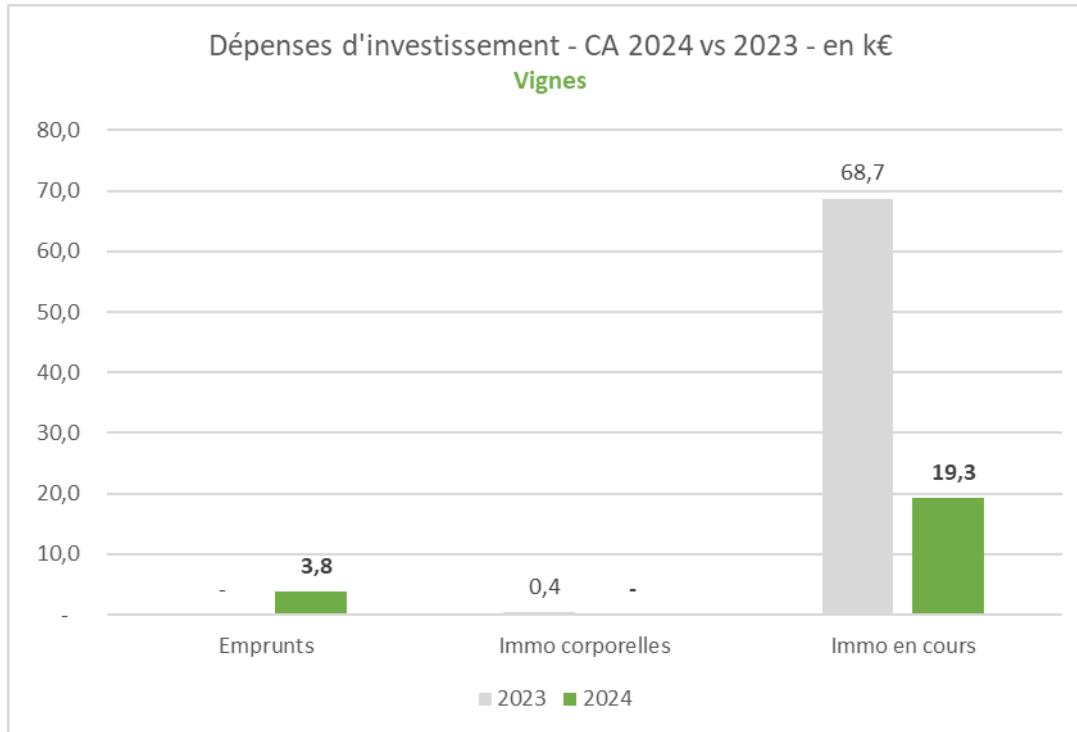
Comme pour le Centre de Secours et le CSAPA, la section n'ayant pas de recettes propres, elle s'équilibre uniquement avec la participation des communes membres.



3) Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'investissement sont en baisse de pour atteindre 23 k€. Les 19 k€ mandatés en immobilisation concernent des travaux de palissages.

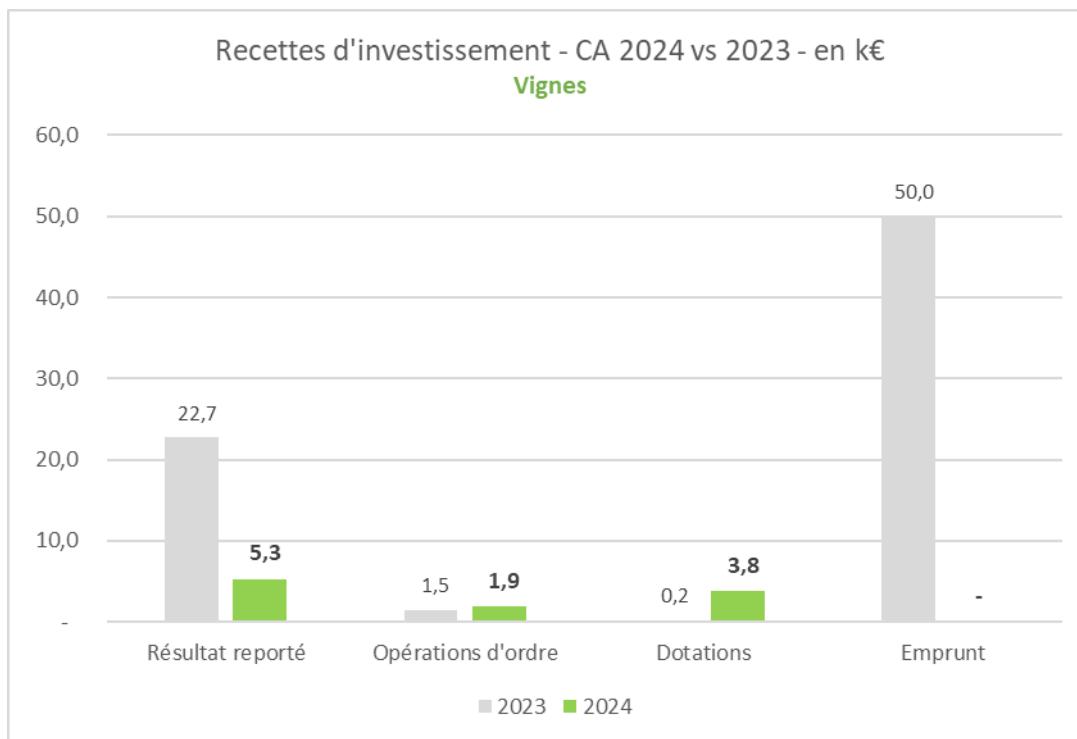
Le remboursement du capital de l'emprunt auprès de la Banque Postale représente un total de 3.8 k€.



Cette opération a nécessité un emprunt pour être financée, les excédents passés ne couvrant pas entièrement les coûts du projet.

4) Recettes d'Investissement

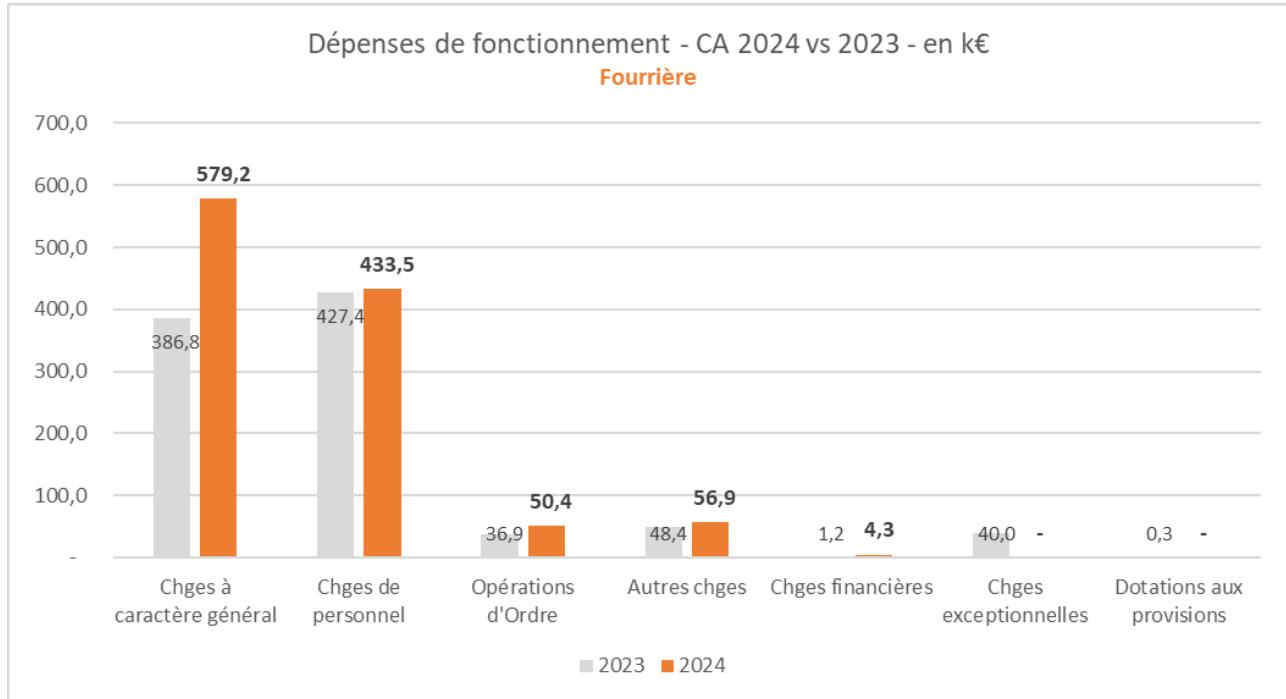
Les Recettes de la section Investissement proviennent des amortissements (1.9 k€), et des excédents passés (5.3 k€) et d'une affectation des résultats passés de la section de fonctionnement de (3.8 k€).



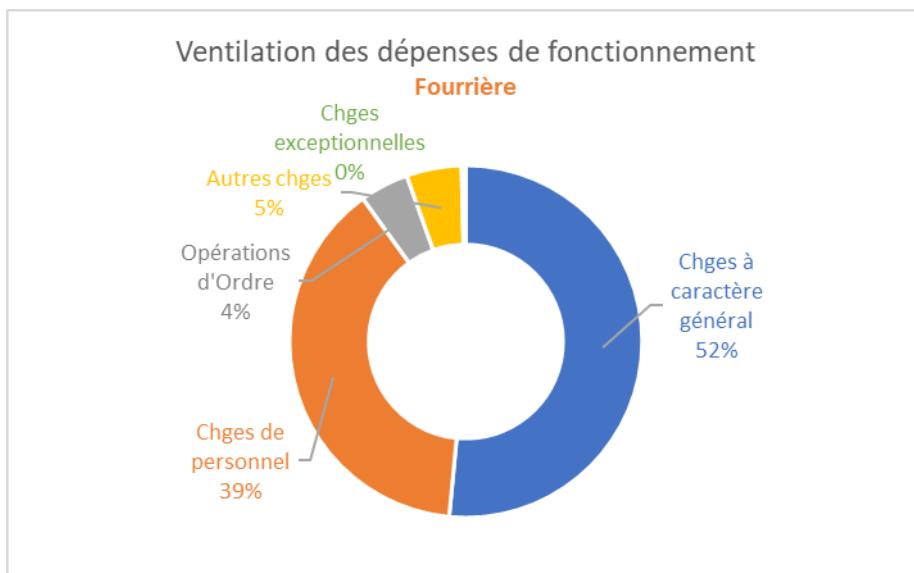
V. Section Fourrière

1) Dépenses de Fonctionnement

Les réalisations sont en hausse (+19.5 %) pour atteindre 1 124 k€, principalement du fait de la hausse du coût du marché de dépanneuse. L'ancien marché était moins cher, mais offrait une prestation de qualité très médiocre qui limitait nos recettes.

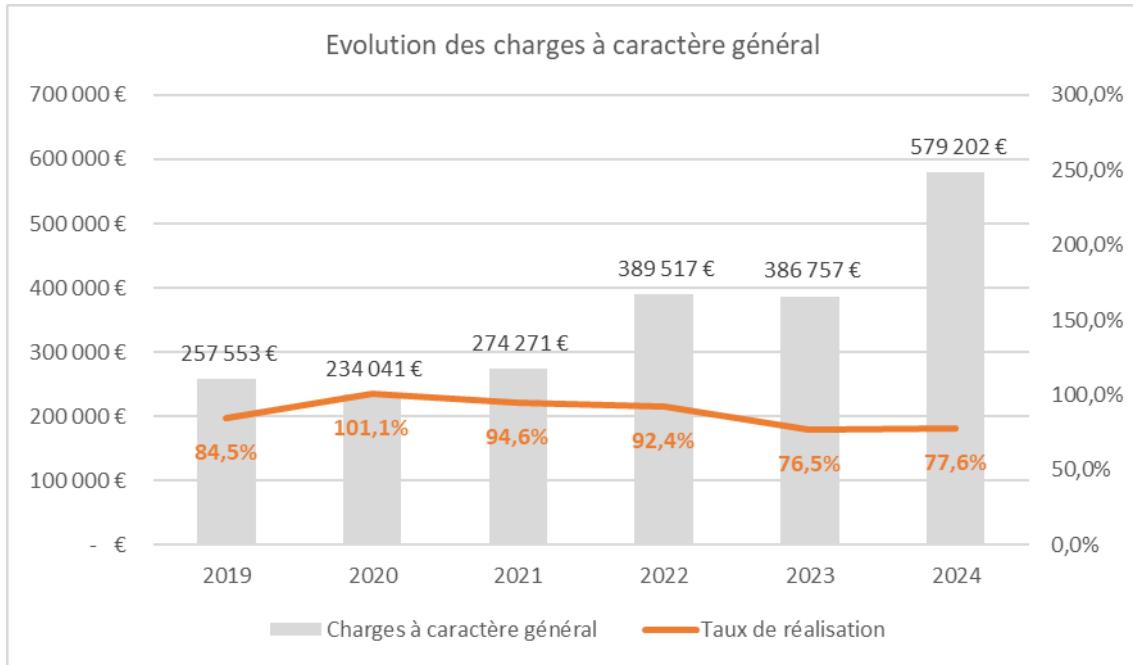


La section de fonctionnement est principalement portée par des charges à caractère général (52%), +11 points vs 2023, et des charges de personnel (39%), -7 points vs 2023 :

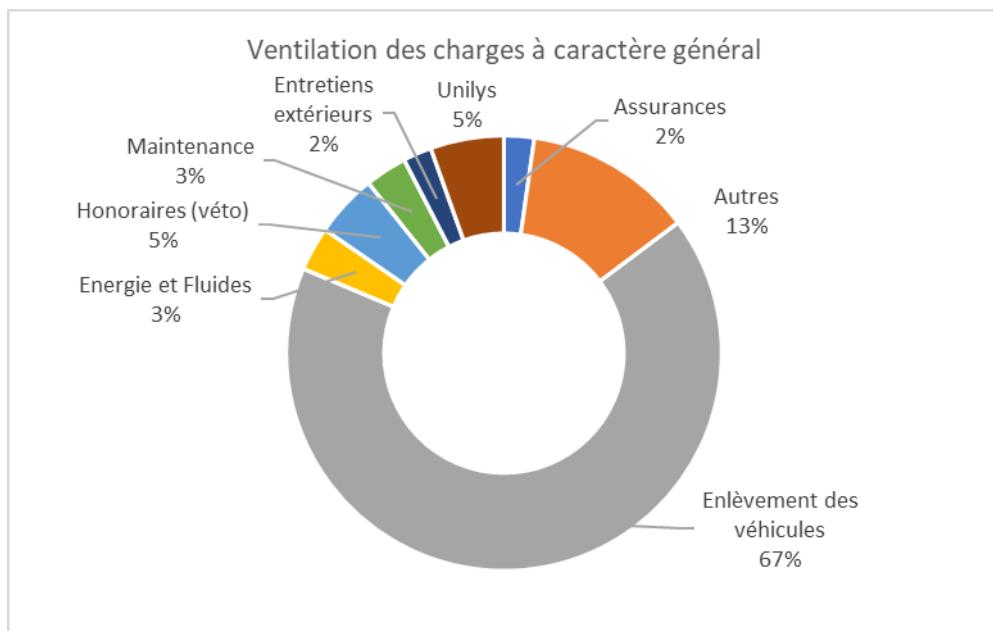


- Chapitre 011 – Charges à caractère général**

Les charges à caractère général s'établissent à 579.2 k€, soit une hausse de (+49.8%) vs 2023. Le syndicat a été fortement impacté par le changement de prestataire de son marché de dépanneuse.



Les coûts liés à l'enlèvement des véhicules représentent 67 % du total du chapitre (+23 points vs 2023).



Ce poste de dépenses est en très forte hausse (+126.5%) vs 2023, soit (+215 k€) du fait d'un nouveau prestataire depuis le dernier trimestre 2023. L'ancien était défaillant et n'assurait pas un taux d'enlèvement des véhicules satisfaisant pour le service demandé.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Enlèvement des véhicules	124 819 €	125 147 €	157 503 €	197 177 €	170 240 €	385 570 €
<i>vs n-1</i>	-1,0%	0,3%	25,9%	25,2%	-13,7%	126,5%

Les énergies et fluides sont en forte baisse (-55.7 %) après une année 2023 marquée par l'inflation des coûts de l'énergie et un retour à des prix plus normaux en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Energie et fluides	8 254 €	10 941 €	12 653 €	29 078 €	42 801 €	18 950 €
<i>vs n-1</i>	-35,4%	32,5%	15,6%	129,8%	47,2%	-55,7%

Les honoraires d'expertise véhicules et vétérinaires sont en baisse de (-9.8%) avec un effet année pleine de la mise en place du nouveau SI Fourrière qui permet de réduire fortement les honoraires véhicules.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Honoraires	39 566 €	26 981 €	11 843 €	32 969 €	30 100 €	27 153 €
<i>vs n-1</i>	17,7%	-31,8%	-56,1%	178,4%	-8,7%	-9,8%

La section prend à sa charge le coût des services mutualisés portés par le SI Piscine. Il s'agit principalement du coût des loyers de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, et de la maintenance des logiciels financiers et administratifs. En 2021, la quote-part du SIVOM a été revue à la baisse de (-1,5 point) afin de permettre à l'établissement d'absorber en partie les surcoûts exceptionnels de la fourrière provisoire.

Depuis 2023, la quote-part est en hausse afin de préparer la sortie du SIARSGL dont les compétences sont transférées à la CASGBS.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Unilys	27 462 €	25 761 €	22 422 €	25 264 €	31 720 €	31 656 €
<i>vs n-1</i>	31,4%	-6,2%	-13,0%	12,7%	25,6%	-0,2%

Le coût des assurances est de 13 k€ en légère baisse par rapport à 2023.

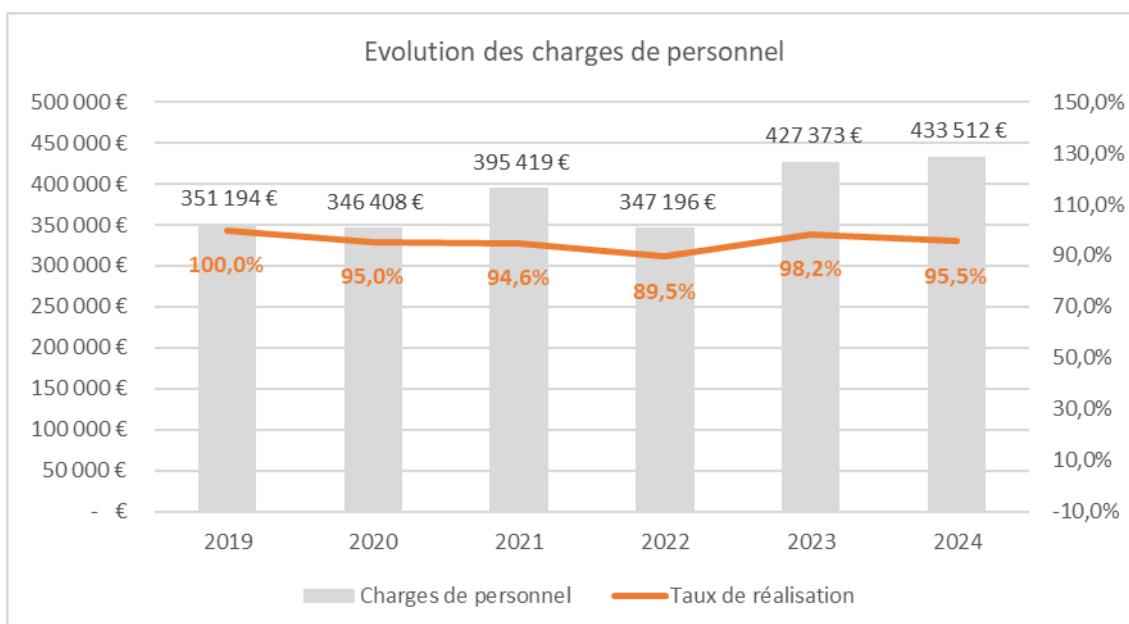
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Assurances	4 980 €	5 358 €	6 166 €	11 978 €	13 857 €	12 958 €
<i>vs n-1</i>	0,0%	7,6%	15,1%	94,3%	15,7%	-6,5%

Les coûts dits « Autres » regroupent des coûts de carburant (2 k€), télécommunication (3 k€), nettoyage des locaux (6 k€), et achats de fournitures (7 k€). On y trouve aussi les coûts de réparation des bâtiments (4 k€) et de traitement des déchets hydrocarbures des bassins de rétention (10 k€). Une enveloppe de 6 k€ est dédiée à des prestations de service diverses : confection des paies, SIRH, protection des données dans le cadre de la RGPD, infogérance Microsoft.

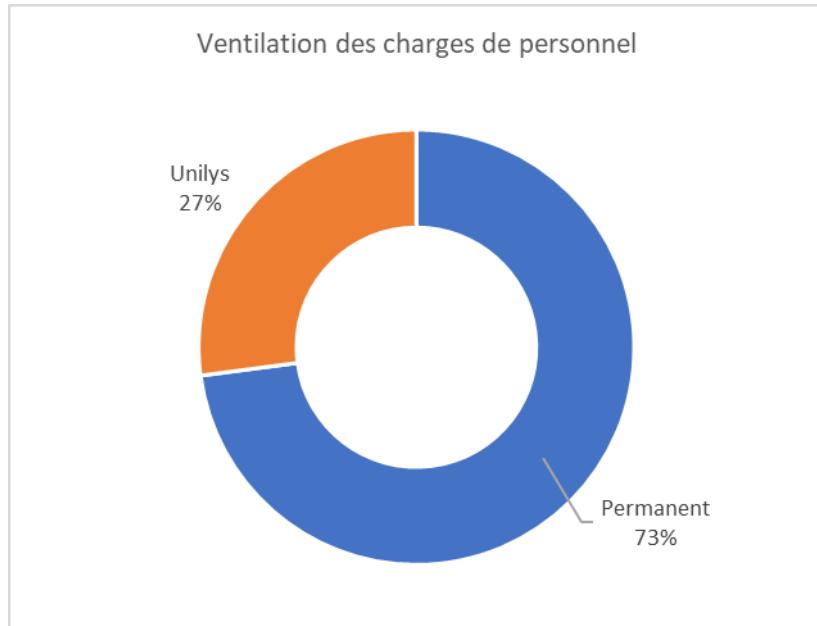
• **Chapitre 012 – Charges de Personnel**

L'équipe en charge de la fourrière est composée d'un chef d'équipe et de 5 agents techniques, dont un est en décharge auprès du syndicat CFTC depuis 2019 et un accroissement d'activité. Elle est complétée d'un chargé d'opération de travaux en charge notamment du suivi des opérations de construction. Ce poste est mutualisé et en partie refacturé aux autres syndicats membres d'Unilys pour une recette de (9.5 k€).

Elles sont en légère hausse vs 2023 (+1.4 %) pour atteindre 433.5 k€.



Les services ressources mutualisées Unilys portés par le Syndicat Piscine assurent le pilotage de l'établissement, et la gestion notamment de la Direction générale, des finances, des ressources humaines, du juridique et des marchés ainsi que l'ensemble du secrétariat des comités. Ils représentent 27% du total du chapitre, stable vs 2023, pour 117.4 k€ et l'équivalent d'un agent de catégorie A et d'un agent de catégorie B en plus des effectifs permanents.



Le coût du personnel permanent est en légère hausse (+0.9 %), les effectifs sont stables par rapport à l'an dernier.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel Permanent	236 290 €	285 030 €	301 493 €	236 722 €	313 442 €	316 114 €
vs n-1	-2,1%	20,6%	5,8%	-21,5%	32,4%	0,9%

Le coût des services ressources est en hausse du fait des réformes RH qui ont pesé sur la masse salariale.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Unilys	109 889 €	110 118 €	93 656 €	110 474 €	113 931 €	117 398 €
vs n-1	-24,8%	0,2%	-14,9%	18,0%	3,1%	3,0%

- **Chapitre 065 – Autres**

Il s'agit des indemnités des élus pour 27 k€, et d'une contribution à la SPA pour 20 k€, d'une contribution à l'association « You Care » pour 2 k€ et des coûts des licences Microsoft pour 2 k€.

Avec la bascule en M57, les admissions des créances en non-valeurs sont à présent enregistrées sur ce chapitre pour 2 k€.

En 2023, des dépenses exceptionnelles de 3 k€ ont été enregistrées pour finaliser le transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage sur demande de la TP.

- **Chapitre 066 – Charges financières**

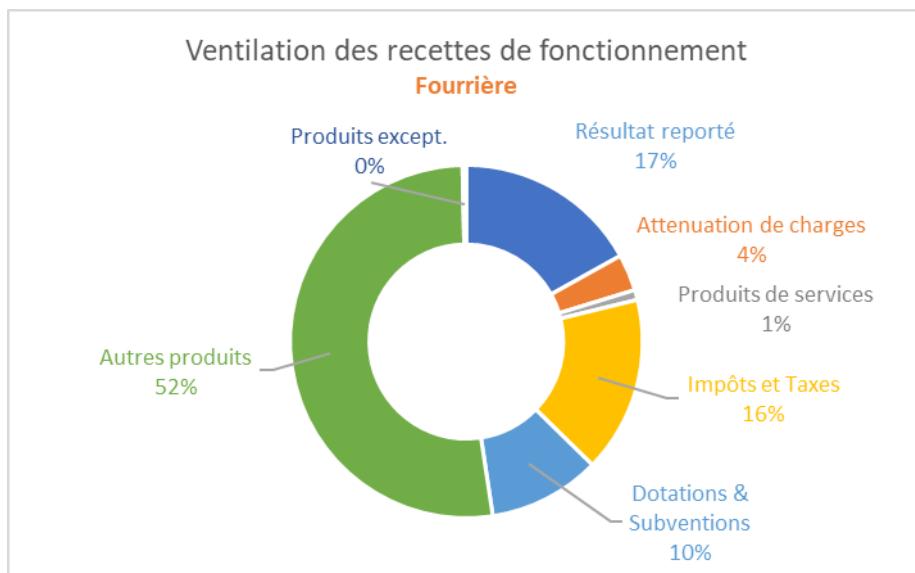
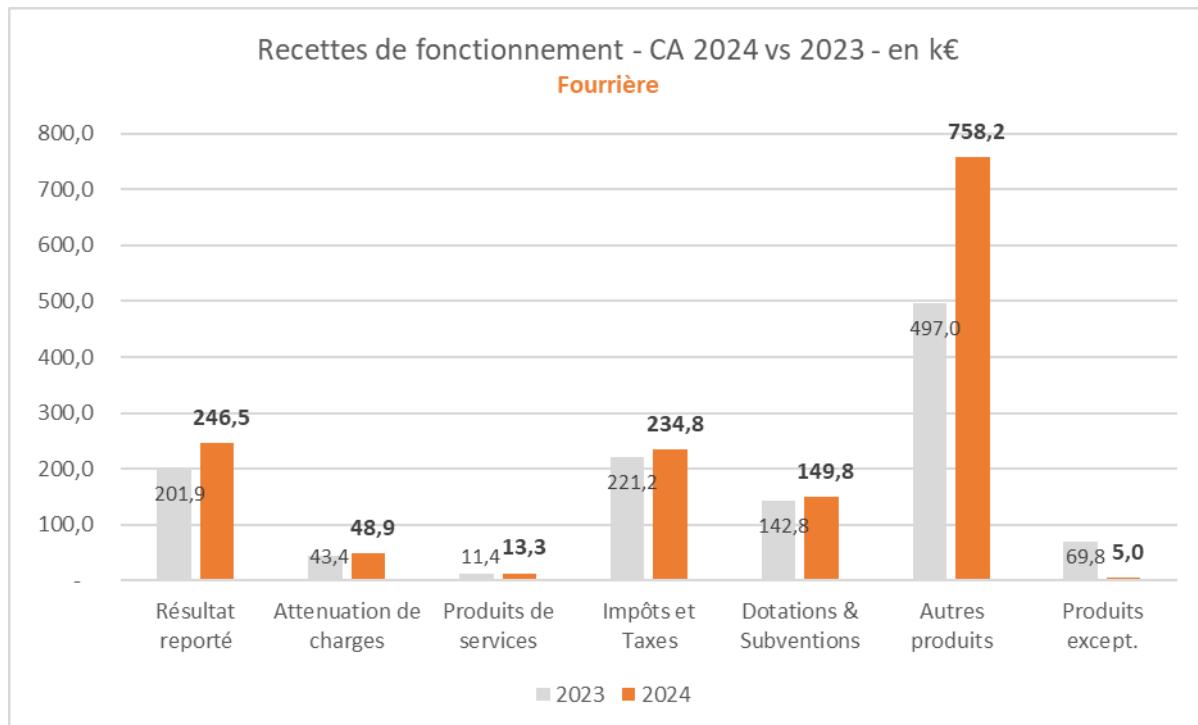
La fourrière est faiblement endettée, et paie des intérêts sur un emprunt pour 4.3 k€.

- **Opérations d'ordre**

Le montant des amortissements est établi à 50.4 k€, en hausse avec la fin des travaux.

2) Recettes de Fonctionnement

Les recettes sont en hausse (+22.7 %) vs 2023 grâce aux recettes propres et à de meilleures entrées de véhicules à la suite du changement de prestataire.



- Chapitre 073 et 074 – Impôts Taxes et Dotations**

Il s'agit des parts fiscalisées (chapitre 073) et budgétisées (chapitre 074) de la participation des communes. La participation est en hausse en 2024 du fait d'une hausse de la participation par habitant qui est indexée sur l'évolution des bases fiscales locales afin de suivre l'inflation combinée à une hausse du nombre d'habitants sur le territoire.

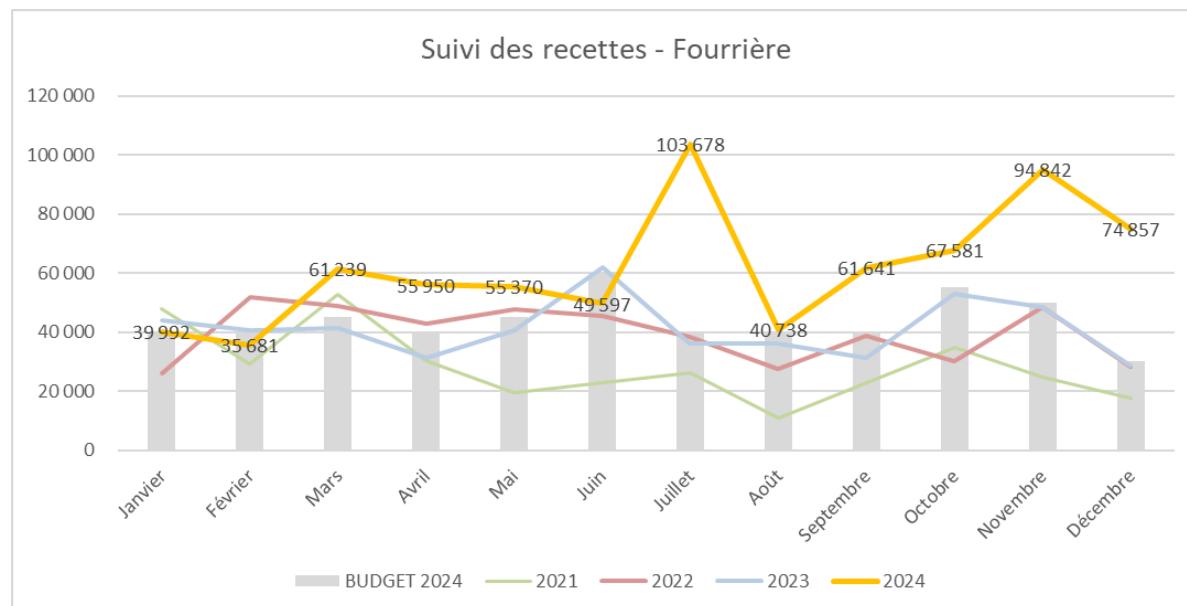
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation des communes	210 316 €	285 437 €	328 081 €	340 182 €	357 255 €	376 640 €
vs n-1	5,3%	35,7%	14,9%	3,7%	5,0%	5,4%

D'autres recettes mineures complètent ces chapitres : FCTVA (0,1 k€) et une compensation exceptionnelle de l'Etat (6,7 k€) pour des régularisations sur des taxes trop versées antérieurement.

- **Chapitre 075 - Autres**

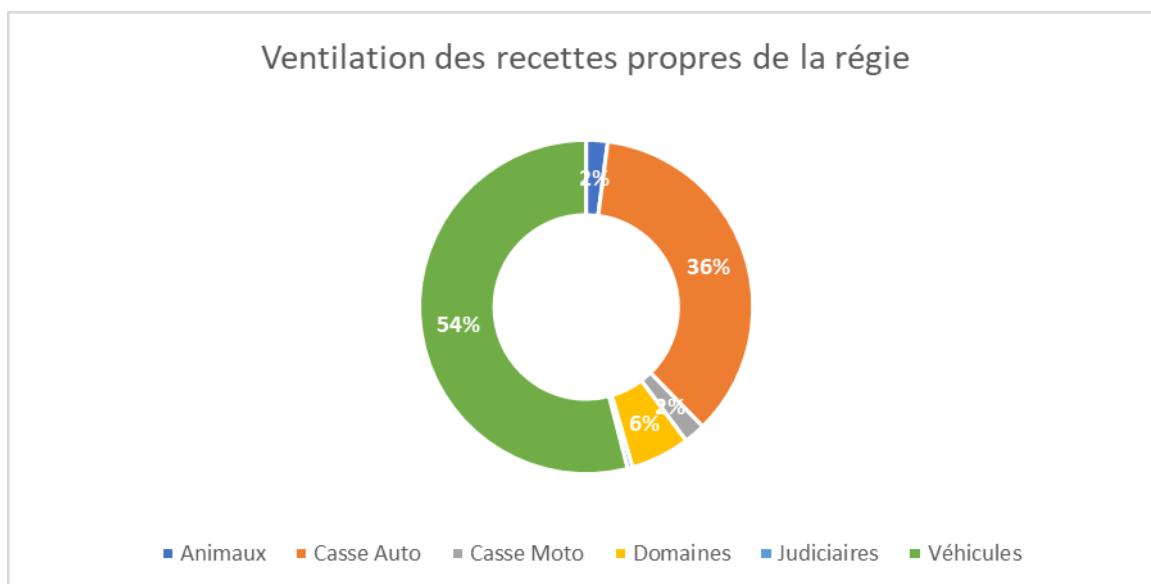
Les recettes dites « Autres » sont en forte hausse (+52.6 %), il s'agit du pendant en recettes du changement du marché de dépanneuse et d'un prestataire plus efficace qui permet l'entrée de plus de véhicules.

Les recettes restent relativement volatiles d'un mois à l'autre rendant leurs prévisions complexes :



	CA 2023	CA 2024	24 vs 23
Animaux	30	13	-17
Casse Auto	140	223	83
Casse Moto	6	13	7
Domaines	31	36	5
Judiciaires	19	3	-16
Véhicules	271	338	67
TOTAL	497	626	129
<i>hors régie</i>		116	116

Les recettes liées à l'enlèvement des véhicules pèsent pour plus de 54 % dans le total des recettes propres en régie :



- **Chapitre 077 – Recettes exceptionnelles**

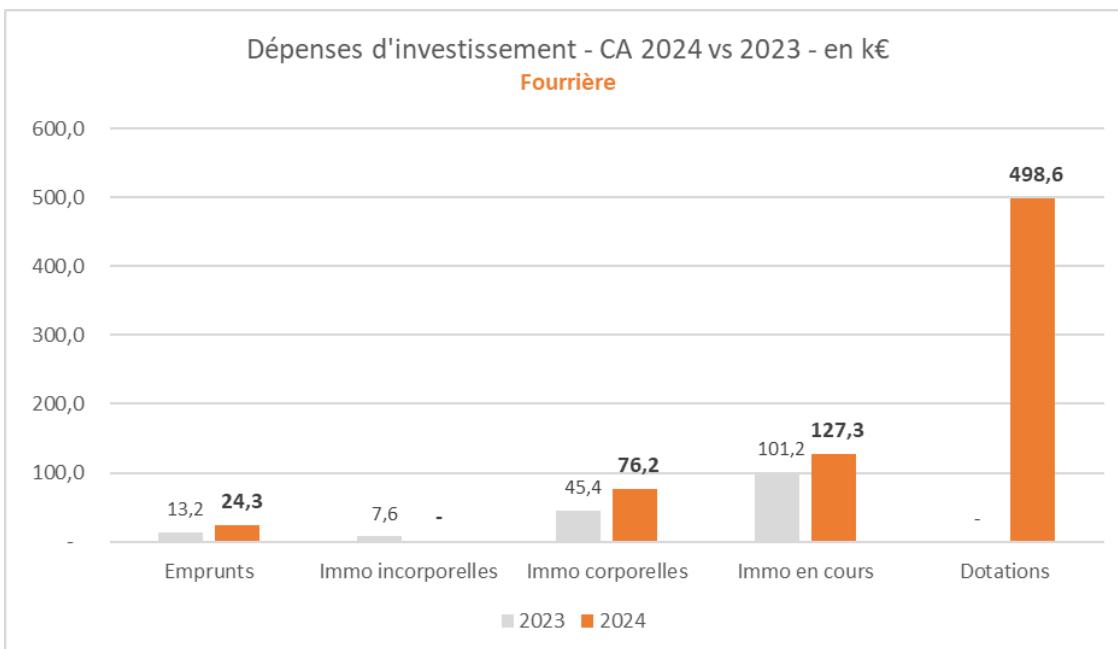
Des recettes exceptionnelles ont été comptabilisées pour 70 k€ : pénalités de retard à notre prestataire d'enlèvement des véhicules (14.6 k€), dégrèvement de la taxe foncière trop versée en 2022 (23.3 k€), indemnités pour les infiltrations (8.5 k€), régularisation d'écritures comptables (6 k€), avoir ENGIE sur les coûts d'électricité dans le cadre du plan de soutien du gouvernement (25.2 k€).

- **Atténuation de charges et chapitre 070**

Il s'agit de recettes des syndicats membres d'Unilys pour la mutualisation du chargé d'opération (9.5 k€) et des remboursements des ASA d'un agent détaché pour un total de 43.4 k€.

- 3) Dépenses d'investissement

L'année 2024 est en forte augmentation du fait du versement d'une partie FCTVA perçu sur les travaux de la fourrière à la ville de Poissy (498.6 k€).



- **Emprunts**

Il s'agit du remboursement du Capital d'un emprunt contracté en 2010 sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne pour des travaux de réaménagement et du remboursement du capital d'un emprunt contracté en 2023 auprès de la Banque Postale sur 10 ans pour 100 k€.

- **Dotations**

Le SIVOM est tenu de reverser à la ville de Poissy une partie du FCTVA perçu sur les travaux de la fourrière. Un premier versement à hauteur de (+498.6 k€) a pu être réalisé en 2024.

- **Chapitre 021 – Immobilisations corporelles**

Le principal achat en 2024 est le chariot élévateur pour (67 k€), suivent la pose de caméras de surveillance (5 k€), l'achat et la pose de potelets (3 k€) à la suite d'un sinistre.

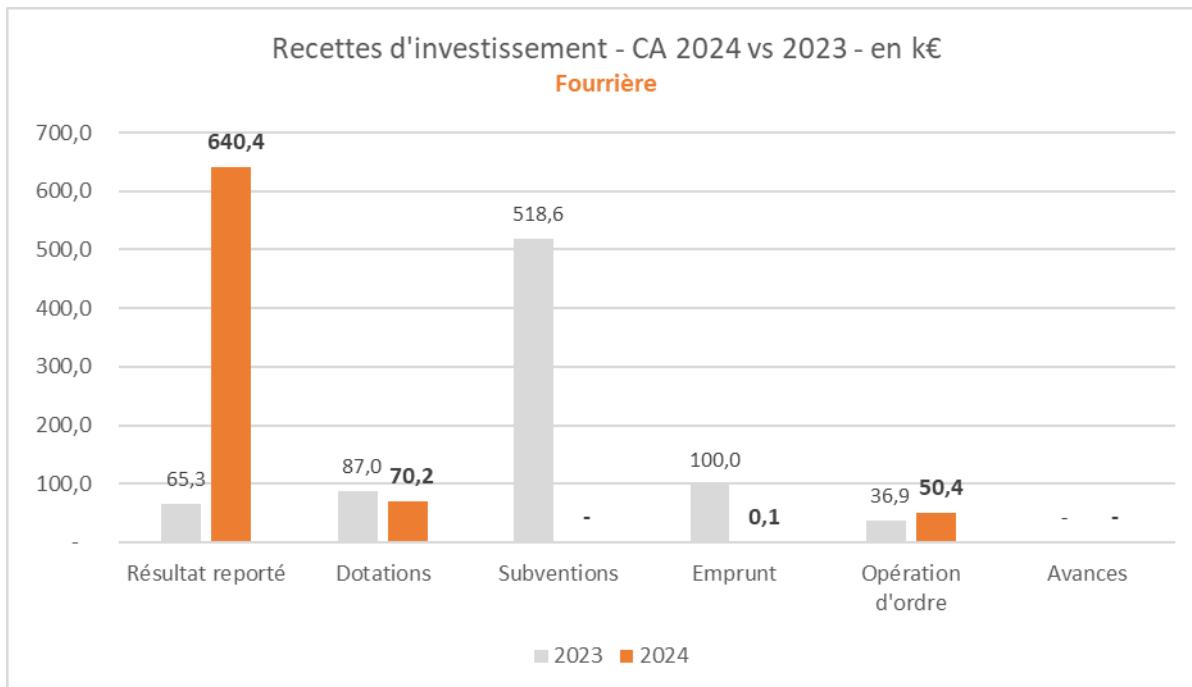
- **Chapitre 023 – Immobilisations en cours**

Les réalisations 2024 portent sur :

- Le solde des travaux de palissages des espaces extérieurs (19 k€) ;
- La création de boxes pour les chiens malades (58 k€) ;
- La taxe d'aménagement et pour l'archéologie préventive (67 k€).

4) Recettes d'investissement

Comme pour les dépenses, la part la plus importante des recettes était le FCTVA perçu en 2023 et reporté en excédent à reverser à la ville de Poissy.



- Chapitre 10 – Dotations**

Il s'agit du FCTVA pour 70 k€.

- Opérations d'ordre**

Le montant des amortissements est établi à 50 k.

Le compte administratif 2024 du SIVOM s'établit ainsi :

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	749 447,12 €	
Recettes	B	126 300,15 €	
Excédent n-1		645 719,57 €	
Résultat	C = B - A	22 572,60 €	R001
RAR - Dépenses	D	9 259,99 €	
RAR - Recettes	E	604,43 €	
après prise en compte des RAR	F = C + E - D	12 127,20 €	
Section de fonctionnement			
Dépenses	G	4 909 194,40 €	
Recettes	H	5 010 399,24 €	
Excédent n-1	I	252 684,69 €	
Excédent	J = H + I - G	353 889,53 €	

Affectation des excédents de fct en invst	F	12 127,20 €	R1068
Excédent fct après affectation	= I + F	341 762,33 €	R002

Le détail par section est le suivant :

Section d'investissement							
		Fourrière	Vignes	CSAPA	Centre de Secours	TOTAL	Nature Comptable
Dépenses		726 417,92	23 029,20			749 447,12	
Recettes		120 694,22	5 605,93			126 300,15	
Résultat exercice 2024	A	-605 723,70	-17 423,27			-623 146,97	
Déficit reporté	B					0,00	
Excédent reporté	C	640 423,50	5 296,07			645 719,57	D001
Total résultat capitalisé	D = C-B+A	34 699,80	-12 127,20			22 572,60	R001
Reports dépenses		9 259,99				9 259,99	
Reports recettes		604,43				604,43	
Solde des RAR	E	-8 655,56				-8 655,56	
Résultat	E+D	26 044,24	-12 127,20			13 917,04	
Affectation au 1068			12 127,20			12 127,20	R1068

Section de fonctionnement							
		Fourrière	Vignes	CSAPA	Centre de Secours	TOTAL	Nature Comptable
Dépenses		1 124 353,68	34 440,48	51 312,03	3 699 088,21	4 909 194,40	
Recettes		1 210 123,75	43 055,94	58 130,63	3 699 088,92	5 010 399,24	
Résultat exercice 2024	A	85 770,07	8 615,46	6 818,60	0,71	101 204,84	
Déficit reporté	B					0,00	
Excédent reporté	C	246 500,63	6 175,75		8,31	252 684,69	D002
Total résultat capitalisé	D = C-B+A	332 270,70	14 791,21	6 818,60	9,02	353 889,53	
Affectation au 1068	E		12 127,20			12 127,20	
Résultat	D-E	332 270,70	2 664,01	6 818,60	9,02	341 762,33	R002

Résultat global						367 806,57	
------------------------	--	--	--	--	--	-------------------	--

Le Président souligne que 2024 est une année budgétaire très rassurante et bien meilleure que certaines, notamment avec les travaux de la fourrière ou la Covid. Il précise que le fonctionnement est redevenu logique avec une progression aboutissant à des dépenses réalisées qui ne sont qu'à 95% de ce qui avait été programmé, alors que la réalisation des recettes est de 102% par rapport à la programmation. Il indique que la différence de 7% sera l'excédent. Il poursuit son propos et souligne, qu'en investissement, les ratios sont différents puisque les recettes sont de 69%, ce qui est dû au fait que tout n'est pas réalisé dans l'année et les recettes à 72%.

Il fait remarquer aux élus que les tableaux reprennent les montants des résultats dégagés ligne par ligne et section par section, à savoir :

- la fourrière dégage du résultat
- les vignes dégagent du résultat avec une affectation
- le CSAPA, pour lequel le syndicat n'a que du fonctionnement avec l'accompagnement du secrétariat
- le centre de secours avec un résultat marginal de 9,02€

Il rappelle le total de résultat global sur l'année à hauteur de 367 806,57 €, montant confortable pour le fonctionnement du syndicat.

Il fait remarquer que la section Vignes est toujours un peu problématique concernant les résultats de production de vin et qu'il est régulièrement rappelé aux communes du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye que leurs services techniques prennent leur part pour l'entretien des vignes. Il précise que Monsieur DAKOWSKI fait le maximum pour produire, mais que l'incertitude demeure, car les vignes ne sont traitées qu'un minimum et que les conditions atmosphériques ne sont pas très favorables, ceci malgré les travaux qui ont été réalisés, à savoir le remplacement du palissage et le chemin d'accès qui a nécessité un investissement assez fort. Il tient à assurer aux élus que les deux maires et les deux conseils municipaux, du Pecq et de Saint Germain en Laye, souhaitent continuer à financer ces vignes qui sont devenues un patrimoine local, puisqu'elles ont été créées par les moines, qui étaient à Saint-Vendrille à l'époque.

Il conclut en soulignant que c'est la fourrière la section la plus importante et que l'équipe est stabilisée. Il rappelle aux élus la visite conviviale du 5 juillet à 10h00, consistant en une conférence-visite des installations de la fourrière. Il souligne que l'objectif est également de montrer aux élus ce qui pourrait être envisagé dans le futur en matière d'équipement supplémentaire.

Un élu souhaite savoir s'il est possible que d'autres élus de sa commune puissent venir.

Le Président le confirme, car le syndicat est fier de montrer ce bel outil. Il ajoute que des invitations ont été adressées aux maires ainsi qu'aux représentants des communes du SIVOM.

Il remercie les équipes pour la préparation et présentation du compte administratif.

Le Président sort pour que soit procédé au vote.

Monsieur PARFAIT prend la présidence de ce vote, énonce les résultats du compte administratif, et invite les élus à voter.

Sans autres remarques, le comité approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2024.

Le Président reprend la présidence du comité.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section d'investissement							
		Fourrière	Vignes	CSAPA	Centre de Secours	TOTAL	Nature Comptable
Dépenses		726 417,92	23 029,20			749 447,12	
Recettes		120 694,22	5 605,93			126 300,15	
Résultat exercice 2024	A	-605 723,70	-17 423,27			-623 146,97	
Déficit reporté	B					0,00	
Excédent reporté	C	640 423,50	5 296,07			645 719,57	D001
Total résultat capitalisé	D = C-B+A	34 699,80	-12 127,20			22 572,60	R001
Reports dépenses		9 259,99				9 259,99	
Reports recettes		604,43				604,43	
Solde des RAR	E	-8 655,56				-8 655,56	
Résultat	E+D	26 044,24	-12 127,20			13 917,04	
Affectation au 1068			12 127,20			12 127,20	R1068

Section de fonctionnement							
		Fourrière	Vignes	CSAPA	Centre de Secours	TOTAL	Nature Comptable
Dépenses		1 124 353,68	34 440,48	51 312,03	3 699 088,21	4 909 194,40	
Recettes		1 210 123,75	43 055,94	58 130,63	3 699 088,92	5 010 399,24	
Résultat exercice 2024	A	85 770,07	8 615,46	6 818,60	0,71	101 204,84	
Déficit reporté	B					0,00	
Excédent reporté	C	246 500,63	6 175,75		8,31	252 684,69	
Total résultat capitalisé	D = C-B+A	332 270,70	14 791,21	6 818,60	9,02	353 889,53	
Affectation au 1068	E		12 127,20			12 127,20	
Résultat	D-E	332 270,70	2 664,01	6 818,60	9,02	341 762,33	R002

Résultat global						367 806,57	
------------------------	--	--	--	--	--	-------------------	--

Section d'investissement			Inscription comptable
Dépenses	A	749 447,12 €	
Recettes	B	126 300,15 €	
Excédent n-1		645 719,57 €	
Résultat	C = B - A	22 572,60 €	R001
RAR - Dépenses	D	9 259,99 €	
RAR - Recettes	E	604,43 €	
<i>après prise en compte des RAR</i>		F = C + E - D	12 127,20 €
Section de fonctionnement			
Dépenses	G	4 909 194,40 €	
Recettes	H	5 010 399,24 €	
Excédent n-1	I	252 684,69 €	
Excédent	J = H + I - G	353 889,53 €	

Affectation des excédents de fct en invst	F	12 127,20 €	R1068
Excédent fct après affectation	= I + F	341 762,33 €	R002

Le Président rappelle que l'affectation s'effectue dans les différentes sections pour la répartir en fonction des besoins respectifs.

Le Président rappelle que, pour le CSAPA, le SIVOM ne paie que le salaire de la secrétaire. Il souligne que, dans ce centre, les médecins accompagnent les usagers contre l'addiction, que ce soit au tabac, à l'alcool, aux jeux, mais aussi aux écrans.

Un élu demande qui finance ce centre.

Le Président répond que c'est dans le budget de l'hôpital de Versailles et de Saint-Germain-en-Laye, qui se sont associés pour créer cette entité.

Un élu fait remarquer qu'il pensait que c'était l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye et celui du Poissy qui étaient associés.

Le Président répond que, concernant le CSAPA, il s'agit d'une autre association que celle du CHIPS (centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye).

Sans autres questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Un élu revient sur la possibilité de tenir les comités en visio et demande si le quorum s'établit avec le présentiel plus le distantiel.

Le Président le confirme.

Monsieur MIRABELLI fait remarquer que certains élus n'ont pas d'indemnités pour le remboursement d'essence alors qu'ils utilisent leur véhicule personnel pour des réunions parfois lointaines et fréquentes et que cela peut être un problème. Il ajoute que, lorsque les délibérations portent sur des questions budgétaires, il espère que les représentants des communes qui s'engagent, auront la correction de participer en présentiel à ces comités.

Le Président fait observer qu'il y a l'engagement du départ, mais qu'il y a également ce qui se passe dans les syndicats ensuite. Il répète que les élus sont plus motivés à participer dans des

syndicats avec des enjeux politiques forts et dans lesquels les discussions sont plus musclées, car ils défendent quelque chose, alors qu'au SIVOM tout se passe sereinement et que chacun travaille dans l'intérêt général et au service des populations.

Monsieur MIRABELLI souligne aussi que certains élus sont désignés sans savoir de quoi il s'agit et que les maires devraient leur expliquer à minima ce qu'ils vont y faire.

Un élu fait remarquer qu'il pourrait également être envoyé un courrier aux maires dont les élus sont présents aux comités, car ce serait une façon de les remercier pour leur assiduité.

Le Président annonce aux élus que, pour les remercier de leur investissement dans ce syndicat, une petite ligne budgétaire va être prévue pour leur offrir symboliquement un petit cadeau. Il fait remarquer qu'il espère que certains élus actuels seront encore présents lors de la prochaine mandature.

Sans autres questions diverses, **Le Président** lève la séance à 18h30.

Signatures :

Daniel LEVEL

Président du syndicat intercommunal

Virginie ALBAR

Secrétaire de séance